



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	18 Septembre 2018	Séance du : 03 Octobre 2018
	Votes : 40	L'An Deux Mille dix-huit, le 03 Octobre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 30	Pour : 40	
Absents : 5	Contre :	
Représentés : 10	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuran Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé), M. Eric VIDAL (Villeneuveville)

Absents représentés : Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) représentée par M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) représenté par M. Serge DIDELET (Mourèze)

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Jean COSTES (Salasc)

Objet : Budget régie eau Interc'eau - Décision modificative n°1

Monsieur Coste propose aux membres du Conseil communautaire de retenir les ajustements budgétaires suivants :

- Suite au transfert des compétences eau et assainissement, l'Agence de l'eau RMC sollicite la Communauté de communes pour le paiement des redevances 2017 relatif à la pollution domestique.

Les montants sont issus des données respectives des communes que la Communauté de communes a télédéclaré à l'Agence de l'eau RMC.

Le paiement de cette redevance avait été initialement prévu sur le chapitre 014-atténuations de produits, mais compte tenu de son caractère exceptionnel, il convient en accord avec notre trésorier d'effectuer cette écriture au chapitre 67-charges exceptionnelles.

En conséquence, le chapitre 014 diminue de 258 000 euros et le chapitre 67 augmente du même montant.

Cette dépense relative à l'exercice 2017, payée par la Communauté, doit être refacturée aux communes, conformément au protocole de transfert des dépenses financières liées au transfert de compétence. Cette refacturation se fait donc sur le chapitre 77-recettes exceptionnelles et non sur le chapitre 70 - produits des ventes.

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	DM n°1	Chap.	Désignation	DM n°1
<i>Rappel section fonctionnement – Total BP 2018</i>		<i>2 099 586,00</i>	<i>Rappel section fonctionnement – Total BP 2018</i>		<i>2 099 586,00</i>
Ch.67	Charges exceptionnelles	+ 258 000,00	Ch.77	Produits exceptionnels	+ 258 000,00
Ch.014	Atténuation de produits	- 258 000,00	Ch.70	Produits des ventes	- 258 000,00
Total DM 1		0,00			0,00
Total section fonctionnement		2 099 586,00	Total section fonctionnement		2 099 586,00

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 19 septembre 2018.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Coste, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget régie eau Interc'eau telle que présentée ci-dessus.

PRECISE que ces sommes seront portées au budget 2018 du budget régie eau Interc'eau.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX